Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212203491-20251217-12_2025_08-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 11.12.2025

Date de la convocation : 04.12.2025
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 4

Date d'affichage : 17/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le onze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Vincent CADREN, Elise BUREAU, Françoise PERRIN, Frédéric PERREAU, Enora LE JEUNE.

Absents : Elsa BRIND (procuration à Mariannick LEBON), Thierry Morel (procuration à Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE), Cécile DUVAL-BLAIZE (procuration à Jean-Michel VANDERPLANCKE), Yolande Thomas (procuration à Joël LE JEUNE).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Frédéric PERREAU.

DÉLIBÉRATION N° 8

TARIFS DU PORT DE PLAISANCE 2026

Vincent CADREN, conseiller délégué au port de plaisance et au nautisme, présente les tarifs 2026 avec une proposition d'augmentation de 1,65 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, fixe ainsi qu'il suit, les tarifs du port de plaisance applicables, par mètre de bateau, à compter du 1er janvier 2026, à l'unanimité :

		Exemple bateau de 5.5 m
- A l'année	***44.59 €***	***245.27 €***
- Au mois	***21.40 €***	***117.69 €***
- A la semaine	***10,71 €***	***58.93 €***
- A la journée	***1,89 €***	***10.40 €***

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212203491-20251217-12_2025_08-DE

Forfait annuel de stationnement sur la zone du port* de Locquémeau pour les véhicules, leur remorque et / ou leur embarcation légère à moteur	***52 €***
Forfait mensuel de stationnement sur la zone du port* de Locquémeau pour les véhicules, leur remorque et / ou leur embarcation légère à moteur	***23 €***

**** La zone du port est entendue au sens large, c'est-à-dire du parking en face du camping jusqu'à la pointe du Séhar.***

Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 17.12.2025

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU - 22300

Joël LE JEUNE, Maire

Frédéric PERREAU,
secrétaire de séance

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU - 22300